

Interpellation : Organisation scolaire dans le Val Terbi : Quid à l'avenir ?

Je ne vais pas être long dans mon développement, car la réponse importe bien plus que la question.

Mais je souhaite donner juste deux ou trois explications sur le sens cette interpellation. Celle-ci se veut prospective. En la déposant, nous souhaitons nourrir la réflexion au sein du conseil général sur l'avenir de l'organisation scolaire du Val Terbi, sur deux axes :

- L'organisation des cercles scolaires. Il ne s'agit nullement de remettre en question quelque chose qui fonctionne au niveau des écoles et des transports scolaires mais de réfléchir au niveau de l'autorité scolaire et de la direction. Nos communes est à cheval sur deux cercles scolaires et ce n'est assurément pas optimal pour la gestion de ce domaine par le Conseil communal. Surtout cela peut être source d'inégalité entre les enfants fréquentant un cercle ou l'autre et donc par rapport à leurs parents contribuables. On peut penser par exemple aux camps de ski, aux équipements scolaires dont certains bénéficieraient et d'autres pas.

Avoir un seul cercle scolaire sur l'ensemble du Val Terbi permettrait aussi une harmonisation plus facile au niveau des moyens et outils de travail, notamment informatiques.

- Le deuxième axe concerne les prestations extra-scolaires et plus particulièrement l'UAPE. Alors que l'on souhaite maintenir la population de nos villages, et notamment à Corban et Montsevelier, pouvoir offrir l'accès à une UAPE est assurément un plus pour les familles qui souhaiteraient s'y installer ou celles qui le sont. Cela répond véritablement à un besoin de notre société où les deux parents sont en principe professionnellement actifs.

Or actuellement, les parents de Montsevelier ou Corban ne peuvent bénéficier véritablement de l'UAPE sise à Vicques et financée en partie par la commune, à moins d'emmener eux-mêmes leurs enfants de l'école à l'UAPE, ce qui n'a pas vraiment de sens. Une solution consisterait à prolonger le trajet du bus scolaire à midi jusqu'à Vicques. Cette prestation pourrait même être étendue aux habitants des communes de Mervelier et Courchapoix.

Cette solution est-elle envisageable aux yeux des autorités communales ?

Je remercie d'avance le conseil communal pour ses réponses et mes collègues pour leur contribution à ce débat.